

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 janvier 2023, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^e étage), Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Bruno
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	Mme Diaz	Tania
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	Mme Meylan	Sarah
	M. Méry	Edouard
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
Excusé-e-s :	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	M. Méan	Ambroise
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Römer	Karine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Schaeli	Ochelio
	M. Waser	Jonathan
Absent-e-s :	---	

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet participe actuellement à l'émission Forum de la RTS. Mme Berrocal, Vice-présidente, ouvre dès lors la séance et prie les membres de signer la liste de présence.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé avec une modification demandée par Mme Diaz. Le point 6 « Sécurité routière autour des écoles » sera ajouté. La liste de suivi sera examinée en point 5 directement après l'intervention de Mme Jouhaud.

3. Validation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Mme Meylan signale que son nom figure dans les présents et les excusés. Il sera supprimé des personnes présentes. Le procès-verbal est accepté avec la modification précitée. La Vice-présidente remercie son auteure.

4. Présentation des projets de l'Établissement primaire sur le thème de la durabilité par Mme Raphaëlle Jouhaud

Mme Berrocal souhaite la bienvenue à Mme Jouhaud, Doyenne et référente durabilité au sein de l'Établissement primaire, et indique que Mme Sévine Rullier viendra présenter les projets en lien avec la durabilité pour l'Établissement primaire et secondaire lors d'une prochaine séance.

Mme Jouhaud remercie le Conseil d'établissement de l'accueillir et indique qu'elle va présenter les enjeux de la durabilité au sein de son établissement, l'organisation de son comité ainsi que les projets en cours et les projets futurs. Il y a double enjeu concernant la durabilité à l'école, d'une part permettre aux élèves de mettre en pratique leurs idées mais le plus important pour la Direction est d'amener les élèves à avoir une réflexion sur leurs actions et leurs impacts environnementaux ou économiques. Concernant les enseignants, l'objectif est de leur permettre de participer aux actions et de les encourager à intégrer la durabilité aux séquences pédagogiques. Pour ce faire, l'Établissement primaire a mis en place de nombreuses formations spécifiques. L'éco-comité est vigilant à ne pas augmenter l'éco-anxiété en proposant des actions constructives qui permettent aux élèves de prendre conscience des possibilités d'agir de manière positive et sans amplifier le stress.

Mme Jouhaud remercie la Ville de son étroite collaboration qui permet de mettre rapidement en place les projets. Elle relève également l'impulsion de Mme Ferrari qui soutient l'éco-comité créé en juin 2022. Il est composé de plusieurs enseignants, dont les responsables des délégués de classe qui remontent les demandes des élèves, de M. Vaucher, responsable du Service de la voirie, de la référente durabilité ainsi que des deux enseignantes en charge du PSPS car la durabilité a un lien direct également avec la santé. Le rôle des membres de ce comité est de coordonner les différents projets au sein de l'établissement et de faire également le lien avec la Ville. Ce groupe se réunit environ 3 fois par an.

L'éco-comité collabore avec l'association « J'aime ma planète ¹ » qui a développé en Suisse « Eco-schools² ». Il s'agit d'un programme international d'éducation au développement durable (ci-après EDD). Il comprend une méthodologie en 7 étapes qui permet aux établissements scolaires d'avancer à leur rythme et donne un cadre autour des projets réunissant l'ensemble de la communauté scolaire. Après un ou deux ans de fonctionnement, les établissements peuvent faire la demande de labellisation. Ce label est reconnu par l'UNESCO. Actuellement 37 établissements suisses sont labellisés. Ce programme permet de faire partie d'un réseau et d'échanger sur les expériences menées au sein de l'école.

Le programme Eco-schools propose de travailler par thème. Mme Jouhaud indique que parmi les nombreux projet d'EDD en cours, l'éco-comité a choisi cette année de prioriser la gestion des déchets. Un diagnostic a été réalisé dans toutes les classes afin de déterminer les besoins et de définir les points d'amélioration en lien avec ce thème. Cela permet de motiver et fédérer les élèves et les enseignants autour des projets. Mme Jouhaud cite, entre autres, l'éco-action « Coup de balai », demandée par les élèves, qui comprend une visite de la déchetterie ou des points de tri en fin de journée. Cette opération sera menée entre 2 et 4 fois par an. Elle précise que cela nécessite une étroite coopération avec la Ville concernant le matériel et la sécurisation des trajets. 9 classes ont participé à la deuxième opération « Coup de balai 2022 ». L'éco-comité souhaite également mettre en place une collaboration avec la Satom en vue d'organiser des animations pour les 3-4P sur le thème de l'élimination des déchets et avec l'Association pour la sauvegarde du Léman afin de sensibiliser les 5-6P à l'impact des déchets sur la faune et la flore.

¹ <https://jmp-ch.org/association/>

² <https://ecoschools-ch.org/>

Elle mentionne également des projets de permaculture au collège de Charmontey, le loto de Noël avec des lots recyclés ainsi que le premier Donatroc organisé dans la cour du collège du Clos le 7 septembre 2022 lors duquel les élèves apportaient 3 jeux ou jouets. Ils recevaient alors 3 jetons en échange qui leur permettaient de repartir avec 3 autres objets. Ces actions permettent d'accompagner les élèves dans une réflexion concernant une autre forme de consommation. Pour mettre en place ce projet, deux enseignantes ont été guidées par une formatrice de la Haute école pédagogique de Lausanne. Les élèves ont également étudié en classe les différents circuits de consommation.

Mme Jouhaud mentionne également les deux canapés forestiers ainsi que les deux « Nuits à la belle étoile » aux Monts-de-Corsier. Elle en profite pour remercier le Secteur éducation pour son implication et son soutien logistique qui permettent aux élèves d'explorer la nature et se forger une réflexion scientifique afin de mieux la respecter. Ces expériences marquent les enfants, en particulier ceux qui n'ont jamais eu l'occasion auparavant de dormir en pleine nature. L'établissement primaire favorise également l'école dans la nature par l'enseignement des mathématiques ou du français en plein air.

Mme Jouhaud évoque également la rénovation de la cour de la Veveyse financée partiellement par la Fondation Radix. Les enfants sont associés à la réflexion concernant l'utilisation de la somme allouée (CHF 40'000.-).

Lors des séances du Conseil des délégués et ce depuis plusieurs années, les enfants demandent l'installation de poubelles de tri dans tous les collèges. Actuellement, seul le papier est séparé des autres déchets dans tous les collèges. Le tri n'est pas systématique. Certains collèges sont mieux équipés que d'autres. Mme Jouhaud souhaite faire une demande d'aide financière à éducation³. Elle indique que les différents essais menés par la Ville concernant les poubelles de tri n'ont pas été concluants (certaines personnes viennent déposer leurs déchets le week-end). **Elle profite de sa présence ce soir pour demander un soutien et une collaboration aux différents partenaires de la Ville afin que ce projet d'installation de poubelles de tri se concrétise.** Elle présente un exemple de poubelles de tri installées au collège des Diablerets.

Les enfants ont également fait une demande d'installation de boîtes à livres. L'éco-comité mènera une réflexion à ce sujet lors de la prochaine séance qui aura lieu le 31 janvier 2023 afin d'encourager les élèves à développer et gérer ce projet. Mme Jouhaud précise qu'en ce qui concerne le Donatroc les élèves ont émis la demande mais ce sont deux enseignantes qu'ils l'ont mis en place. L'éco-comité souhaite que les élèves s'investissent pleinement dans la réalisation de ce nouveau projet (choix des boîtes, etc.).

Mme Berrocal remercie vivement Mme Jouhaud pour sa présentation extrêmement complète et intéressante. Mme Fawer salue le dynamisme des enfants et de l'éco-comité. Elle se réjouit de voir les choix et les propositions des enfants concernant les boîtes à livres.

Mme Willommet remercie Mme Berrocal d'avoir présidé le début de la séance et Mme Jouhaud de sa présence ce soir. La Présidente propose de passer au point suivant concernant la liste de suivi qui est directement en lien avec les projets de durabilité.

³ <https://www.education21.ch/fr>

5. Liste de suivi des demandes des élèves

Mme Willommet propose de passer rapidement en revue la liste qui est mise à jour régulièrement avec les informations transmises par les différents services de la Ville.

Mme Jouhaud indique que le premier point concernant les poubelles de tri est une demande prioritaire des élèves tous âges confondus.

Mme Simonin rappelle que l'idée serait de mettre les poubelles de tri sélectif sur des chariots mais que cela représente un travail considérable pour les concierges des bâtiments scolaires. Elle informe que la cour du collège de Kratzer était dans un état déplorable lors de la rentrée de janvier. Des individus ont emprunté du mobilier sur les terrasses des restaurants des environs et se sont installés à l'entrée du collège. Ils ont, par la même occasion, désolidarisé les poubelles actuellement installées. Par ailleurs, Mme Simonin est dubitative concernant l'utilisation de poubelles en forme de grenouilles pour les élèves du primaire. Dans un but pédagogique, elle suggère d'utiliser des poubelles de couleur. Mme Jouhaud indique que l'éco-comité s'est penché sur cette question et estime que les pictogrammes doivent être installés prioritairement afin de permettre aux enfants d'identifier les poubelles dès leur plus jeune âge.

Mme Berrocal demande des indications supplémentaires concernant les deux tests effectués par le Service des Bâtiments. Elle suggère d'installer des poubelles telles que les stations de tri qui se trouvent au bord du lac.

M. Dragone indique qu'il représente au sein du CETV une société locale et qu'il n'est en principe pas présent en qualité de collaborateur de la Ville. Il accepte toutefois de répondre en sa qualité de responsable des concierges des bâtiments scolaires. Il rappelle qu'à la demande des écoles, deux tests ont été effectués. L'un au collège de Kratzer et l'autre au collège des Crosets. Le tri n'était pas correctement effectué. Ce ne sont pas forcément les élèves mais également des habitants du quartier qui viennent déposer leurs déchets. Il explique que les concierges ont beaucoup de travail et qu'ils ne peuvent nettoyer les collèges et prendre en charge les poubelles de tri dans le même temps. Il indique également qu'une entreprise est mandatée pour nettoyer les cours des collèges.

Mme Jouhaud propose de créer des concepts autour du tri pour éduquer tant les enfants que les adultes. Mme Pilet demande quels sont les concepts mis en place dans les autres établissements labélisés. Mme Jouhaud propose de se renseigner au sein du réseau. Mme Simonin indique qu'à Lausanne par exemple la plupart des cours de collège ne sont pas accessibles au public ce qui simplifie le problème.

Mme Berrocal abonde dans le sens de la mise en place d'un concept et estime que les élèves sensibilisés au niveau primaire continueront à l'être au secondaire. Mme Saille indique que l'immense majorité des élèves du secondaire est favorable à l'écologie et enthousiaste à l'idée de participer à des projets en faveur de la préservation de la planète.

Mme Willommet suggère que le CETV soutienne clairement ce projet par le biais d'un courrier à la Municipalité afin qu'il aboutisse rapidement dans le cadre d'une réflexion globale. M. Dragone indique que le projet est en cours et estime que les différents services seront en mesure de mettre en place ces poubelles dans les collèges d'ici la fin de l'année scolaire 2022-2023.

En parallèle, l'éco-comité aura vraisemblablement le temps de créer et de mettre en place le concept. Pour Mme Saille, il est de la responsabilité de l'ensemble du CETV de soutenir ce projet.

Mme Fawer rappelle que les enfants souhaitent que les projets se mettent en place rapidement et non pas dans six mois ou dans un an. Une lettre serait donc probablement une impulsion favorable.

Mme Berrocal propose que le CETV entende également Mme Rullier, responsable durabilité de l'EPS, afin d'écrire un courrier à l'exécutif communal concernant l'ensemble des collèges.

Mme Willommet suggère également la possibilité de créer une commission qui suivrait les projets en lien avec la durabilité. Il pourrait être composé d'un membre par quart.

M. Jouhaud indique qu'il ne faut pas renoncer à éduquer. Les poubelles de tri sont une excellente opportunité de mettre en place les bons réflexes. L'occupation de la cour est un problème à part entière. Ce n'est pas la présence des adolescents qui pose un problème mais le respect des lieux.

M. Christen indique qu'il y a quelques années les élèves étaient invités à nettoyer les cours d'école à tour de rôle pour les sensibiliser et les responsabiliser (une classe restait quelques minutes à la fin de la récréation pour nettoyer la cour). Il souhaiterait savoir si ce genre de mesure est toujours en vigueur. Mme Saille indique qu'il est du devoir des adultes d'éduquer et de répéter plusieurs fois les choses si nécessaire. Elle ne croit pas aux mesures de coercition en matière d'éducation à la durabilité mais pense qu'il faut guider les élèves et mettre les moyens à disposition pour les inciter à respecter la propreté des lieux.

M. Bonafonte indique qu'il constate tous les jours que le tri des déchets en général ne se fait pas dans différents lieux publics de la Ville. A son avis, il ne faut pas lâcher ce genre de projet mais accepter que cela ne se fasse pas toujours parfaitement

Mme Meylan demande s'il faudrait fermer les préaux pour les préserver. Mme Fawer répond que certaines cours sont des lieux de passage il est donc compliqué d'envisager de fermer les cours. Par ailleurs, cela ne va pas dans le sens des projets annoncés lors de la présente législature.

Mme Fawer estime qu'il faudrait renforcer les nettoyages des cours et des préaux. Elle mentionne les expériences menées à Marseille qui ont vu les actes anti-citoyens baisser lorsque des espaces ont été réhabilités. Mme Jouhaud abonde dans ce sens, les études démontrent que les lieux propres sont mieux respectés et qu'il faut intégrer les élèves pour les faire adhérer au projet (choix des poubelles, trouver des solutions collectives aux incivilités).

Mme Ferrari rappelle qu'il s'agit d'une demande des élèves qui doit être entendue. Il faut leur donner la possibilité de trier. Il y a une urgence climatique et une urgence éducative. Les poubelles de tri devraient être un sujet anecdotique et devraient être installées dans tous les établissements scolaires de la ville.

Concernant l'occupation temporaire de la cour du collège de Kratzer durant les vacances. Mme Berrocal se questionne sur la nécessité d'avoir un lieu pour les adolescents telles qu'une maison de la jeunesse et de collaborer avec le Secteur Animation-Jeunesse. La Présidente estime qu'il faut explorer cette question. Concernant la fermeture des cours d'école, la Municipalité ne souhaite pas aller dans ce sens mais plutôt d'augmenter les lieux publics afin de satisfaire les besoins de la population.

M. Méry évoque le point de la vente de pâtisserie et estime que c'est un bon moyen de permettre aux élèves de s'investir afin de financer des projets.

Mme Ferrari indique que ce point ne lui a pas été soumis avant la séance. Mme Pilet répond qu'il s'agit d'une demande présentée par les jeunes élèves de 5-6P lors de la récente rencontre organisée par Mme Verna. Mme Saillely propose que les demandes des élèves soient d'abord évaluées par les Directions d'établissements avant de figurer sur la liste. Mme Pilet informe que la Présidente souhaite que toutes les demandes soient mentionnées sur la liste et qu'elles soient ensuite soumises aux Directions. Bien entendu, les demandes qui ne sont clairement pas pertinentes ne seront pas ajoutées. Mme Willommet indique que le fonctionnement de la liste pourrait être étudié et probablement amélioré.

Concernant ce point M. Calhas indique que les ventes durant les récréations sont très compliquées à gérer avec les jeunes élèves. En plus des aspects logistiques, l'enseignant doit gérer les élèves et vérifier les transactions dans la caisse. Les enseignants du primaire sont peu enclins à mettre en place ce type de projets qui seraient certainement plus adéquats lors du secondaire. Mme Saillely indique que les élèves du secondaire mènent parfois ce genre de projet de manière autonome sous la supervision d'un adulte. Mme Simonin précise que même la vente de pain et de chocolat est assez complexe à mettre en place car il y a vraiment peu de temps pour la mise en place et le rangement avant et après la récréation. Mme Berrocal propose d'étudier la vente ou la distribution de pomme durant la récréation à la place des produits sucrés.

En parcourant la liste de suivi, Mme Jouhaud indique que l'Eco-Comité souhaiterait traiter le thème des économies d'énergie et d'eau durant la prochaine année scolaire 2023-2024. Cela fait également partie des souhaits prioritaires des élèves.

Mme Willommet précise que le Conseil d'établissement est favorable au financement de petits projets figurant sur la liste des élèves et pourrait mettre à disposition des petits budgets pour faciliter leur réalisation. Elle évoque des montants de l'ordre de CHF 200.- ou CHF 300.-. M. Calhas souhaiterait que les élèves soient invités à imaginer et mener ces projets de manière autonome dans un but pédagogique.

La Présidente réitère ses remerciements à Mme Jouhaud pour sa présentation et sa présence. Mme Jouhaud quitte la séance.

6. Sécurité routière autour des écoles

Mme Diaz indique qu'elle a demandé que ce point soit porté à l'ordre du jour car elle a été très surprise par la suppression d'un passage piéton jouxtant la petite place « Bois d'Amour ». Elle est domiciliée à proximité et emprunte ce chemin avec sa fille de 5 ans pour l'accompagner à l'école. Plusieurs autres parents l'ont approchée à ce sujet.

Mme Willommet indique que M. Dormond, Municipal, en charge de l'Urbanisme, regrette la suppression des passages piétons à proximité des écoles. Bien que celui-ci soit sur le chemin des écoliers, il n'est pas directement près d'un collège. La Présidente précise également qu'il existe une obligation de supprimer les passages piétons dans les zones à 30 Km/heure alors que les voitures sont encore prioritaires. Cela ne lui semble pas logique d'autant qu'il y a une méconnaissance des usagers qui pensent souvent que les piétons sont prioritaires dans ces zones-là.

Mme Fawer indique que son service a été interpellé dans le cadre des travaux majeurs sur la place du Marché afin de se déterminer entre autres sur ce passage piéton. Une réflexion globale autour de la mobilité scolaire est menée actuellement et différentes alternatives sont étudiées (dérogation pour installer des passages piétons en zone 30, zone 20 dans laquelle les piétons sont prioritaires, zone colorée au sol, élargissement des trottoirs, etc.). Mme Diaz suggère que des panneaux soient installés afin d'informer les différents usagers.

Mme Willommet espère que le plan de mobilité scolaire apportera de la cohérence et de la sécurité dans les différents espaces de la Ville.

Mme Diaz demande le planning du projet du plan de mobilité scolaire. Mme Fawer indique qu'il est en cours d'élaboration et doit franchir plusieurs étapes dont la présentation à un comité de pilotage puis la présentation à la Municipalité dans le courant de l'hiver. Mme Fawer espère pouvoir mettre en place des phases du projet rapidement. **La Cheffe de Service propose de présenter plus amplement le projet lors de la prochaine séance.**

Selon la suggestion de la Présidente, le CETV invitera M. Dormond, Municipal, et M. Dorigi, Chargé de projets Mobilité, lors de la prochaine séance du CETV en mars ou éventuellement en juin selon leurs disponibilités.

7. Lien avec la jeunesse (création d'un parlement des jeunes, participation des délégués de classe lors des séances du CETV, etc.)

Mme Willommet souhaiterait étudier des pistes pour créer des liens supplémentaires avec la jeunesse. Deux jeunes filles ont proposé la création d'un parlement des jeunes qui serait un lien privilégié avec la jeunesse.

Mme Willommet indique qu'elle a échangé avec un homologue de Château-d'Oex. Le Conseil d'établissement de ce village invite des représentants des élèves à chacune des séances. MM. Bonafonte et Méry sont favorables à cette idée.

M. Jouhaud est plus nuancé car il faudrait donner un temps de parole aux élèves. Leur présence sans temps de parole pourrait être inintéressante pour eux. Mme Willommet pense en effet que leur avis pourrait être demandé à l'issue des sujets. Mme Simonin pense qu'il faudrait donner la possibilité aux élèves de participer aux séances du CETV de la même manière que le citoyen lambda assiste aux séances du Conseil communal.

M. Calhas propose plutôt que les élèves soient présents pour des sujets précis afin de présenter des problématiques préparées en amont. Mme Sailley partage cet avis. Elle cite l'exemple de la participation de la Présidente des délégués l'an dernier.

Les avis divergent certains membres estiment qu'il y a également l'aspect d'éducation civique qui pourrait être pris en compte. Mme Willommet réfléchira à un concept. Les conseils des délégués seront interrogés sur leur intérêt pour une éventuelle participation aux séances du CETV. Mmes Ferrari et Willommet estiment qu'il faut resserrer les liens avec les enseignants responsables des délégués de classe avec une présence plus soutenue des membres du CETV.

8. Présentation de l'émission La Récré Parentale

La Récré Parentale est une émission TV mensuelle suisse dédiée à l'éducation et la parentalité. Le but de l'émission est d'œuvrer en faveur de la protection des enfants au sein de leurs foyers à travers l'information aux parents et l'orientation vers des structures existantes à même de les épauler, soutenir et accompagner ainsi que de promouvoir la santé physique et psychique.

Mme Fawer expose l'historique de la création de l'émission et informe que son service, à l'instar de plusieurs villes romandes, de la Confédération, du Canton et de la Fondation Sandoz, soutient financièrement l'association du même nom. Elle invite les membres à visionner les émissions disponibles sur le site⁴.

⁴ <https://laparentale.ch/emission-soutien-a-la-parentalite/>

Mme Willommet invite les membres à faire un bref retour sur cette émission lors d'une prochaine séance.

9. Point de situation sur les projets du Service de la famille, de l'éducation et du sport

Projet de rénovation du bâti scolaire

La Présidente indique que le projet a peu avancé depuis la dernière séance du CETV en raison des fermetures de fin d'année. Elle donnera de plus amples informations ultérieurement.

Fête des écoles

M. Méry demande des informations sur l'avancement du projet de la Fête des écoles 2023 et la date de la prochaine séance.

Mme Fawer indique qu'il y a des petits groupes de travail au sein des établissements scolaires ainsi qu'un groupe de travail élargi composé des différents partenaires. Il comprend deux collaborateurs du Secteur éducation, plusieurs enseignants ainsi que des membres du CETV. Elle précise que le Service de la famille, de l'éducation et du sport se veut un partenaire direct des écoles. Il viendra en soutien des projets initiés par les établissements. Mme Fawer informe que la Fête des écoles se déroulera le **jeudi 29 juin 2023 aux Jardins du Rivage. Les Promotions de l'EPS auront lieu simultanément au Théâtre du Reflet**. Il faudra donc dédoubler les équipes pour assurer l'organisation et la logistique de ces manifestations.

Mme Ferrari confirme qu'il y a en effet une commission de la Fête des écoles au sein de l'EP. Une consultation de toutes les classes a eu lieu au primaire. Les souhaits des élèves sont assez traditionnels. L'EP organisera entre autres, un grand cortège.

Mme Saille indique que les élèves de l'EPS tiendront des stands de nourriture et de boissons. Elle précise que Mme Simonin a accepté d'assurer la coordination des activités organisées conjointement par les deux établissements. Des collaborations avec différentes sociétés locales sont envisagées.

Mme Willommet précise que le groupe de travail élargi a prévu de se réunir prochainement (vraisemblablement au début du mois de février) afin d'affiner et de mettre en place les concepts envisagés par les deux établissements.

10. Divers et propositions individuelles

Open sport

M. Jouhaud souhaiterait savoir si le programme Open Sport a fait l'objet d'une récente évaluation. Il précise, qu'à sa connaissance, seules deux salles sont ouvertes au public durant le week-end et souhaiterait savoir s'il est envisageable d'élargir le programme afin d'ouvrir davantage de salles de sport dans les différents quartiers. Mme Willommet indique que le Secteur Animation-Jeunesse est chargé d'encadrer et d'organiser ces activités. Open sport permet aux enfants et aux adolescents de 6 à 25 ans d'accéder aux salles de sport de la Ville de novembre à mars (voir lien vers le programme 2022-2023⁵ Il s'agit d'animations socio-culturelles encadrées par le Secteur précité qui engage des moniteurs Jeunesse+Sport. Mme Willommet indique qu'il y a beaucoup d'activités organisées mais que les contraintes budgétaires obligent à faire des choix. La Municipalité souhaite, par le biais des animations socio-culturelles, créer des liens avec les jeunes. Il ne s'agit donc pas uniquement d'ouvrir des salles, il faut également prévoir le personnel encadrant (animateurs jeunesse et moniteurs J+S).

⁵ https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-10/Open%20Sport_programme_2022-23.pdf

Mme Willommet propose d'inviter Mme Marilune Aeberhard, responsable du bureau Animation-Jeunesse, à faire une présentation du programme et à répondre aux questions du CETV lors d'une prochaine séance. Dans la mesure du possible en dehors de la période de forte activité, donc vraisemblablement plutôt en septembre 2023. M. Bonafonte propose d'ouvrir cette séance à des jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers le métier d'animateur jeunesse.

La séance est levée à 21h04.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 27 mars 2023 à 19h00.**

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet

PROJET